



Malestroit, le 23 septembre 2022

A l'attention de Monsieur Jacky Guyon,
Directeur de publication Les Infos du Pays Gallo

Monsieur le Directeur,

Dans la tribune libre, publiée le 12 septembre sur le site Les Infos du Pays Gallo, nous avons été interpellés par M. MARCHAL, ancien maire de Sérent et vice-président d'OBC, et par M. BRULE, ancien conseiller communautaire, sur deux thèmes à impact financier très important pour la communauté de communes et les communes : les déchets et les piscines.

Les piscines

Concernant la piscine de Malestroit et sa gestion en délégation de service public et non en régie, il nous paraît important de rapporter les faits.

Sérent a voté comme l'ensemble du conseil communautaire lors de la séance du 18 septembre 2014 le principe de gestion en délégation de service public des piscines de Malestroit et Sérent. Cette délibération est accessible à tous les citoyens qui souhaitent le vérifier.

Membre de la commission de délégation de service public qui a porté ce dossier depuis le 22 janvier 2015, la commune de Sérent a voté le 1^{er} juin 2015 « *d'engager librement toutes discussions utiles avec les candidats.* » et ne s'est pas opposée à la gestion par le délégataire (abstentions notées dans la délibération du 12 novembre 2015). Cette délibération est également accessible pour vérification. Chacun sait qu'un délégataire prend une marge pour son fonctionnement et ses bénéfices. Quant à la capacité des élus à maîtriser les dépenses publiques, il y a toujours une balance de risque à prendre entre le choix de délégation ou de régie au regard du coût de fonctionnement en ressources humaines comme en maintenance. C'est sans doute cette analyse qui a fait pencher la balance pour Sérent par une non-opposition à cette décision. Depuis la fusion, la communauté de communes a œuvré pour renégocier avec Vert-Marine la sortie de la DSP pour la piscine de Sérent, non sans difficulté.

Sur la proposition des chaudières à bois, c'était une décision de Sérent qui possède une forêt domaniale qui lui permet de s'auto-alimenter. Elle n'est donc pas applicable pour toutes les piscines. A noter que des piscines alimentées par chaudières à bois ont également des difficultés pour cause d'explosion des prix de la matière première.

Concernant le financement des piscines, les textes sont clairs : Le transfert de compétence s'accompagne d'un transfert équivalent de ressources communales, garantissant un financement équilibré de la compétence après transfert et une neutralité budgétaire pour les deux parties – communes et EPCI. Les transferts de la piscine de Guer et La Gacilly se sont inscrits dans le respect de cette obligation réglementaire. A ce jour, les deux communes à elles seules couvrent le déficit respectif de chacune. A contrario, le déficit de la piscine de Sérent était en 2002 de 24 000 €, le transfert de charge de 2 500 €. Son déficit est aujourd'hui de 60 000 €, effectivement pour 2 mois d'ouverture puisqu'elle n'est pas couverte. La communauté de communes prend à sa charge le reste à financer au détriment de certaines autres communes, celles de l'ex-CCVOL et de la juste contribution des habitants.

Pour la piscine de Malestroit, et avant sa construction, un scénario de financement avait été validé par la CCVOL (appel à la fiscalité en deux fois pour un total de 500 000 €). Mais le conseil communautaire du 25 avril 2016 a finalement fait marche arrière laissant le projet non financé (*Fusion. La CCVOL annule l'augmentation de la taxe foncière* <https://www.lesinfosdupaysgallo.com/2016/03/25/fusion-la-ccvol-annule-l'augmentation-de-la-taxe-fonciere/>) et attendant la fusion pour qu'une décision soit prise. Le déficit de cette piscine est aujourd'hui de 400 000 €. Nous avons conscience qu'une piscine est un service public qui coûte cher. Il est de la responsabilité de la collectivité de limiter le déficit pour ne pas trop peser sur la fiscalité.

Une concertation démocratique est effectivement en cours entre les 26 communes pour établir une parité de participation aux piscines des communes de Sérent et Malestroit à l'identique de ce que font Guer et La Gacilly. Le déficit total des piscines est actuellement de 600 000 euros. Toutes les communes sont prêtes à la solidarité, quelle que soit leur taille, pour résorber une partie de cette charge.

Les déchets

Nous avons beaucoup communiqué dans la presse pour expliquer l'évolution du coût et nous ne rappellerons ici que les grandes causes de cette augmentation importante qui pèsent sur toutes les communautés de communes, pour revenir à l'équilibre budgétaire, qui nous est imposé, et que nous avons réussi à faire depuis 2020 avec la nouvelle équipe.

Il faut d'abord savoir que le coût de la collecte représente 30% du coût des déchets. Les 70 % restant concernent le traitement et les déchèteries. Rappelons qu'en 2016 la CCVOL était en prestation pour la gestion des déchetteries et la CC du Pays de La Gacilly en régie. En 2017 le passage en prestation de la Communauté de Communes du Pays de La Gacilly, à l'identique de la CCVOL, a été porté par les élus de la CCVOL.

Concernant la collecte, nous avons anticipé la réflexion sur la mise en régie. Pour l'avenir, nous en avons cette volonté pour l'ensemble du territoire, mais nous avons des problèmes juridiques concernant les contrats de DSP en cours (le marché du SMICTOM avec son prestataire court jusque 2029). Ceci retardera sans doute cette échéance.

Concernant le traitement, le temps avance et les données de gestion encore plus vite depuis ces dernières années :

- Réduction des aides au tri (Barème Citéo),
- Baisse très forte du prix de rachats des matériaux triés (- 315 000€ en 3 ans),
- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue par l'Etat, qui était de 24 € la tonne en 2019, qui va passer à 65 € en 2025,
- Importance de la non-qualité du tri (entre 30 et 40% de refus !),
- etc...

Le sujet des déchetteries est un sujet complexe. Aujourd'hui les déchetteries dont celle de Sérent accueillent de nombreux habitants des territoires voisins. Nous ne voulons pas que le contribuable d'OBC paye pour les poubelles des voisins. C'est une attente forte de nos administrés et c'est pourquoi le contrôle d'accès a été décidé et est en cours de mise en œuvre.

Ces sujets sont tous complexes et s'appuyer sur les **faits réels et complets** est le fondement même du respect du débat démocratique et par voie de conséquence du respect de nos concitoyens, par la transparence des échanges et des informations.

C'est pourquoi nous avons souhaité partager ces informations qui sont toutes vérifiables auprès de l'EPCI et des autres services (mairie, services fiscaux, syndicats...).

Nous restons pour notre part, avec l'ensemble de la nouvelle équipe, dans une dynamique tournée vers le futur et qui va de l'avant en ne pensant qu'au développement de notre territoire, au bien-être de nos citoyens et au souci d'une bonne gestion des deniers publics.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Bléher', with a horizontal line underneath.

Jean-Luc Bléher,
Président De l'Oust à Brocéliande Communauté